

## **REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE DANS LE CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL**

Séminaire régional pour les parlements de l'Asie du Sud-Est et de la région Asie-Pacifique  
accueilli par l'Assemblée nationale du Royaume de Thaïlande et organisé par l'Union  
interparlementaire en coopération avec le  
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève

**Phuket, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2006**



### Synthèse et conclusions du Rapporteur du séminaire, M. Khunying Jintana Sookmark, sénateur thaïlandais

Nous sommes réunis ici depuis deux jours à l'invitation du Parlement thaïlandais pour discuter de la réforme du secteur de la sécurité et du rôle du parlement dans ce domaine. Nous avons entendu relater un certain nombre d'expériences nationales et avons bénéficié de la participation de délégués et d'observateurs d'Australie, du Bangladesh, du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, du Népal, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam. Je me propose de résumer ici la discussion et les précieux échanges d'expériences qui ont eu lieu entre les délégués et les experts présents, tout en sachant que mon rapport ne peut rendre justice au foisonnement d'idées dont le séminaire a été le révélateur.

1. Son Excellence le Président du Sénat de la Thaïlande et Président intérimaire du Parlement de Thaïlande, M. Suchon Chaleekure, a constaté que la mondialisation avait donné naissance à de nouveaux défis sécuritaires à tous les niveaux. Ceux-ci obligent à réformer continuellement le secteur de la sécurité, à le soumettre à un contrôle plus étroit du parlement et de la société civile, à dialoguer et à coopérer entre parlements pour parvenir à une meilleure compréhension des problèmes de sécurité. Le parlement, comme pont jeté entre le gouvernement et le peuple, a en outre un rôle central à jouer en définissant le mandat des services de sécurité, en passant au crible leurs activités, par le biais du budget qui leur est alloué par exemple, et en veillant à ce que l'objectif servi par les responsables du secteur de la sécurité concorde avec les priorités de la société. Il est donc prioritaire d'étendre les connaissances des parlementaires et de la société civile pour qu'ils sachent relever ces nouveaux défis sécuritaires. La promotion d'une culture internationale de la paix peut offrir des solutions durables aux problèmes de sécurité et les parlements peuvent y contribuer en encourageant les médias et les réseaux sociaux à travailler activement à la répandre.

2. La question des moyens à employer pour transformer le secteur de la sécurité de manière à le rendre plus performant a été posée. M. Martin Chungong de l'Union interparlementaire a souligné que le secteur de la sécurité et le parlement devaient voir dans la réforme de ce secteur

un objectif commun, demandant un changement d'attitude de l'un comme de l'autre. L'un des problèmes des parlements tient à l'insuffisance des connaissances et compétences de nombreux parlementaires qui ne leur permettent pas, dans un environnement de plus en plus complexe, de s'acquitter correctement de leur fonction de contrôle. Ces lacunes peuvent les gêner dans le contrôle du budget du secteur de la sécurité, l'examen approfondi des lois relatives à la sécurité et le dépôt d'amendements, ainsi que le traitement de lois sur le secret.

3. M. Philipp Fluri du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) a souligné qu'il fallait du temps pour instaurer un contrôle parlementaire efficace et que plusieurs conditions devaient être auparavant réunies. Il faut qu'il y ait un climat de confiance entre les acteurs du secteur de la sécurité et de la bonne volonté de leur part, ainsi qu'une montée en puissance du parlement et de la société civile, processus qui peut être accéléré par l'assistance internationale – comme celle du DCAF – lorsqu'elle consiste à mettre à disposition des experts capables de dispenser une formation, et à diffuser au niveau international les meilleures pratiques de contrôle.

4. Les séances du séminaire sur les préoccupations sécuritaires ont porté sur la conception nouvelle de la notion de sécurité, la nécessité d'aborder la sécurité dans un cadre général et la reconnaissance du fait qu'il s'agit d'une responsabilité commune. Les « exemples spécifiques de défis se posant aux parlements dans les régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie-Pacifique » ont également tenu une grande place parmi les sujets traités. Les séances ont été présidées par M. Wiboon Shamsheun de Thaïlande, M. Simon Morin d'Indonésie, M. Javiad Laghari du Pakistan et M. Son Chhay du Cambodge.

5. L'un des orateurs principaux, M. Kriangsak Charoenwongsak de Thaïlande, a fait un exposé circonstancié sur un vaste sujet, le glissement d'une perspective étatique de la sécurité à une perspective plus centrée sur humain, nouveau paradigme mondial aujourd'hui largement accepté, qui se fonde sur la conscience que le monde est exposé à des menaces qui touchent directement les êtres humains, même en l'absence de conflit armé. Ces menaces sont notamment la criminalité transnationale, les pandémies, le trafic de drogues, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, certaines activités de fonds spéculatifs et de multinationales, le terrorisme, les violations des droits de propriété intellectuelle et les migrations clandestines. Nombre de ces menaces sont liées entre elles, se nourrissent les unes des autres et exigent tant une démarche que des solutions multidisciplinaires.

Un délégué du Pakistan a énuméré diverses autres menaces non traditionnelles telles que l'instabilité politique interne, les Etats en échec, le piratage, le fossé qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres, les conflits entre majorité et minorité et les accidents nucléaires. La guerre biologique et la course aux hydrocarbures à laquelle se livrent les grandes puissances ont été aussi mentionnées. La sécurité future couvre donc un vaste panorama de sujets. Le délégué pakistanais s'est inquiété de ce que, vu l'énormité des problèmes à affronter, qui sont pour beaucoup de nature transdisciplinaire, le secteur de la sécurité n'ait pas forcément l'expertise nécessaire pour trouver des solutions efficaces et en a conclu qu'il fallait agir d'urgence pour corriger cette insuffisance.

M. Kriangsak a proposé que, pour aborder de manière nouvelle ces problèmes complexes, on commence par définir clairement le sens de la sécurité humaine et par mettre en place une base de données internationale pour recueillir des informations et définir les divers facteurs qui l'affectent. Une définition quantitative de ces facteurs serait extrêmement utile à la planification et à l'application des politiques. Le but est d'élaborer un indice composite de la sécurité humaine. Un centre international pour la sécurité humaine pourrait être créé et chargé de réaliser des études, de procéder à des évaluations et à des classements et de dessiner les tendances futures en matière de sécurité. Certaines mesures novatrices axées sur le long terme peuvent concourir à

résoudre les problèmes sécuritaires non traditionnels. Ce sont notamment la création de tribunaux spécialisés dans la sécurité humaine, l'obligation pour le secteur privé comme pour le secteur public, de réaliser, avant d'adopter des mesures, une évaluation de leur impact sur la sécurité humaine, et la mise sur pied d'un régime d'indemnisation en faveur des victimes de telles mesures.

Sur la question du centre international susmentionné, des participants ont suggéré qu'il pourrait être créé avec l'aide de l'UIP et l'apport de parlements, du monde universitaire et d'autres parties au débat sur la sécurité. M. Wiboon Shamshuen, sénateur thaïlandais, a proposé qu'un centre de hautes études sur la paix et la sécurité soit créé avec le concours d'universités compétentes de Thaïlande et d'autres pays qui se spécialisent dans ces matières et qu'il soit financé par le budget national.

De plus, il a été question à plusieurs reprises de la contribution que pouvait apporter parallèlement l'UIP en créant une commission spécialisée chargée d'appliquer les conceptions en matière de sécurité humaine.

S'agissant d'une définition générale de la sécurité humaine par un indice, comme le propose M. Kriangsak, il a été suggéré qu'un tel indice comporte aussi une mesure de la vulnérabilité des femmes et des enfants attribuable à des mesures de sécurité.

6. Une discussion s'est ensuivie sur la question de la définition de la sécurité. Un délégué cambodgien a souligné que la définition étroite traditionnelle était insuffisante et qu'il fallait tenir compte de la situation spécifique des pays et de leur problématique propre. Pour résoudre son problème de sécurité interne, le Cambodge, dont les ressources sont limitées, a adopté une vaste politique de sécurité consistant à ramener dans un cadre démocratique des éléments politiques qui en étaient sortis, afin d'encourager un débat pacifique, au lieu de recourir à des mesures de sécurité essentiellement militaires qui auraient encouragé l'opposition armée. L'idée de ramener des adversaires politiques dans le giron de la démocratie peut s'appliquer aussi au niveau international aux pays en conflit, qui, de retour dans une enceinte internationale, peuvent être incités à adopter un comportement plus responsable.

Un délégué pakistanais a ajouté qu'il était très important de définir la sécurité avant de déterminer l'orientation que devaient prendre les mesures de sécurité, en tenant compte des points de vue des pays en question. Il a cité l'exemple du Liban, où la sécurité telle que définie par un pays avait abouti à des actes qui avaient menacé la sécurité d'autres pays. De même, la démarche de personnes déplacées qui tentent de retourner dans leur pays d'origine peut être perçue par certains comme une menace à la sécurité et par d'autres comme une lutte démocratique. Il est important que le peuple et le parlement soient associés à l'évaluation nationale de ce qui constitue une menace à la sécurité nationale.

7. La création en Thaïlande d'un Ministère du développement social et de la sécurité humaine et l'adoption en Indonésie d'une loi sur la protection des femmes et des enfants contre la violence dans les situations de conflit sont révélatrices de la tendance à une conception plus large, plus générale de la sécurité. L'Indonésie est en train d'instituer un Conseil de la sécurité nationale doté de pouvoirs étendus pour affronter les menaces à la sécurité humaine.

8. Un exemple de collaboration possible entre parlements a été cité par un délégué philippin, qui a demandé que l'UIP organise la collaboration internationale pour la rédaction de lois nationales sur la lutte contre le terrorisme et la compilation des enseignements tirés par les pays qui ont su vaincre le terrorisme.

9. M. Panithan Wattanayakorn de l'Université Chulalongkorn et M. Choombhon Lertrathakarn du Conseil thaïlandais de la sécurité nationale ont fait des exposés sur des études de cas démontrant comment la sécurité nationale était traitée en Thaïlande. Les exposés ont porté sur des changements importants survenus dans le contexte thaïlandais. Le premier a été l'élargissement de la conception de la sécurité, illustré par la place de l'armée – acteur autrefois central de la sécurité nationale – reléguée maintenant à une position moins prédominante, comme en témoigne la réduction spectaculaire du budget militaire, dont la part du budget national est passée de 20 % à 6,7 % et la part du PNB de 4 % à 1,4 %. Cette diminution reflète en partie les problèmes de sécurité nationale de l'après-guerre froide, qui sont de nature plutôt régionale, tels que les tensions sur la frontière avec le Myanmar et les troubles dans les provinces musulmanes du sud, et donc perçus comme demandant une moindre part des ressources nationales. Le second a été une réforme générale des ministères, y compris des agences de sécurité, qui est allée dans le sens d'une réduction des effectifs et de la recherche d'une plus grande efficacité après la crise économique de 1997. Parmi les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité, il faut mentionner l'attitude défavorable et peu coopérative de certaines agences, et la crise politique actuelle qui a ralenti la réforme. Le parlement pourrait jouer un rôle capital en encourageant la réforme, mais encore faudrait-il que ses capacités soient développées par une formation qui améliore sa connaissance des nouveaux concepts de sécurité dans un contexte mondial d'une complexité croissante.

10. Dans le cas de la Thaïlande, l'usage fait du Conseil thaïlandais de la sécurité nationale, l'instance qui détermine au premier chef la politique de sécurité, a dépendu de circonstances politiques extérieures et des dirigeants politiques eux-mêmes. Des gouvernements autoritaires ont appliqué leur propre conception de la sécurité et n'ont pas mis autant à contribution les compétences du Conseil que des gouvernements plus attentifs aux principes démocratiques. La nature de la politique adoptée et ses conséquences s'en sont trouvées affectées. Le cas de la Thaïlande a montré que les gouvernements dominés par l'armée étaient plutôt réticents à se servir des institutions en place, le parlement y compris, dans les délibérations sur la sécurité nationale. L'orateur a cité des périodes de dictature militaire pendant lesquelles même le Conseil de la sécurité nationale n'avait pas son mot à dire dans l'élaboration de la politique de sécurité alors que, pendant les périodes de gouvernement civil, par exemple pendant la période de 1974 à 1976, après le renversement du régime militaire, le Conseil et le Parlement étaient consultés davantage et avaient participé à la nouvelle politique de rapprochement avec la Chine.

11. La discussion s'est orientée sur la nécessité d'une commission de contrôle régional, agissant au niveau de l'Asie du Sud-Est ou même de l'Asie orientale – proposition d'un délégué indonésien – qui aiderait les parlementaires à établir les faits avant de prendre position sur des dossiers de sécurité d'ordre régional ou national. Une telle commission pourrait aider à obtenir des informations objectives sur des menaces transnationales telles que la pêche et l'exploitation forestière illicites ou sur des troubles intérieurs comme dans le sud de la Thaïlande, par des moyens tels que des missions d'enquête.

12. M. Panithan Wattanayakorn de Thaïlande a fait observer que, pour entreprendre une réforme de la sécurité, il fallait des fonds pour former des experts qui sachent réorganiser les services de sécurité et imaginer des méthodes novatrices. Il a cité le cas d'un pays où l'armée avait été autorisée à entreprendre des activités génératrices de revenu pour collecter ces fonds, tout en ajoutant que cette solution pouvait aussi créer des problèmes.

13. M. Philipp Fluri a déclaré que l'idée que les civils ne devaient pas se mêler de questions de sécurité mais les confier à des spécialistes s'est soldée par des plaintes pour violation des droits de l'homme et corruption et a assuré l'impunité aux militaires. Un contrôle civil efficace apparaît donc comme indispensable. D'ordinaire, ce contrôle commence avec un Ministère de la défense

dirigé par des civils. Il est important aussi d'avoir au parlement une commission chargée de surveiller les forces armées et de décider, avec des experts militaires et civils, de la politique de la sécurité nationale, du budget et de la nomination des hauts responsables du pouvoir militaire. Le Code de conduite de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est un modèle dont on peut s'inspirer pour régler les relations entre civils et militaires. Suggérant que la région Asie-Pacifique aimerait peut-être élaborer son propre modèle, M. Fluri a offert l'aide du DCAF aux pays désireux d'utiliser un tel instrument.

14. La nécessité de développer les capacités des parlements pour qu'ils puissent exercer efficacement leur fonction de contrôle a été plusieurs fois évoquée par les participants au séminaire, qui ont demandé à l'Union de faire davantage pour étendre leurs compétences en matière de contrôle.

15. M. Robert Karniol, de l'hebdomadaire *Jane's Defence Weekly*, a traité du rôle de la société civile et des médias dans le débat sur la sécurité, disant que si tous les acteurs participant au débat servaient l'intérêt public, les médias étaient pour les autorités moins des partenaires que des ressources dont elles devaient faire usage. Il est en effet crucial que les autorités s'adressent aux médias, qui constituent un canal privilégié pour relayer leur politique et justifier les dépenses encourues. Le travail le plus important de la presse est en partie celui qu'elle fait en qualité d'adversaire de la politique suivie et de son application, lorsqu'elle fonde sa position sur un impératif plus moral que juridique. Pour toutes les parties, l'efficacité dans le domaine de la réforme de la sécurité tient aux connaissances spécialisées. La loi sur l'accès à l'information peut être utile à cet égard, mais fait défaut dans de nombreux pays.

16. M. Jay-Kun Yoo, membre de l'Assemblée nationale de la République de Corée qui siège à la Commission de la défense nationale et délégué de la République de Corée, a fait part de l'expérience de son pays, qui s'était efforcé d'obtenir des comptes et de parvenir à la transparence dans le budget de la défense. Un système de fournitures en ligne pour la défense, connu sous le nom de « D2B » a été créé. C'est un système intégré d'achat qui permet à tous les services des forces armées d'échanger en ligne les informations nécessaires, dans un souci d'économie et de gain de temps. De plus, une loi sur les achats de la défense a été adoptée, qui définit le rôle tant de l'Administration du programme des acquisitions pour la défense que de l'instance habilitée à surveiller cette administration. Le processus budgétaire à l'Assemblée nationale a été lui aussi conçu de manière à accroître les pouvoirs financiers du parlement et à assurer transparence et responsabilité dans la gestion des budgets. La transparence est garantie également par les délibérations de la Commission de la défense nationale et de la Commission spéciale du budget et des comptes. L'Assemblée nationale coréenne bénéficie dans ses délibérations du soutien de professionnels spécialisés dans les questions financières et elle est habilitée à vérifier les comptes du Ministère de la défense nationale et à le soumettre des inspections pour s'assurer de la bonne exécution du budget de la défense. Elle rend publics les débats sur les lois, les délibérations sur le budget et les résultats de l'inspection des services gouvernementaux par la télédiffusion, l'Internet et les comptes rendus sténographiques. Elle agit ainsi afin que la politique financière nationale soit définie par le peuple et pour le peuple, dans le but d'une « démocratie financière ». M. Yoo a ajouté qu'en Corée le contrôle et la transparence avaient été encore renforcés par la création d'une agence unique chargée de centraliser les achats, alors qu'il y en avait huit précédemment. Cette initiative a donné confiance dans le système.

17. M. Alan Ferguson, Président de la Commission australienne conjointe des affaires étrangères, de la défense et du commerce, a traité des relations entre les libertés civiles et la sécurité dans l'expérience australienne. Les démocraties parlementaires sont aptes à garantir la sécurité et la stabilité grâce à la soupape de sécurité que constituent la discussion ouverte des questions litigieuses, le compromis en réponse aux critiques et l'observation constante à laquelle

sont soumises la politique et les pratiques gouvernementales dans une société libre dotée d'un parlement vigoureux. En Australie, le parlement exerce un contrôle strict sur les dépenses militaires et, lorsque les menaces à la sécurité, en particulier le terrorisme, se précisent, ses commissions de contrôle ont la lourde charge de rappeler au gouvernement les valeurs fondamentales d'ouverture, d'équité et d'intégrité. Le gouvernement a adopté des lois sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières et augmenté les crédits et les effectifs des agences de renseignement ainsi que des forces de défense et de police. La Commission conjointe des affaires étrangères, de la défense et du commerce, et la Commission parlementaire conjointe du renseignement et de la sécurité exercent un strict contrôle à cet égard et offrent un lieu de débat, notamment lorsqu'une partie du public craint que certaines dispositions légales ne restreignent indûment les libertés civiles, en organisant des auditions publiques et la représentation de groupes minoritaires.

18. Le problème grandissant de la criminalité transnationale a été traité par M. Philipp Fluri, qui a relevé que le mode opératoire de cette criminalité avait évolué à bien des égards. A la différence de la criminalité classique du passé, la criminalité transnationale se présente aujourd'hui sous la forme d'entreprises, qui investissent et réinvestissent, dans lesquelles les activités licites côtoient les activités illicites et où ces dernières se dissimulent parfois sous une couverture humanitaire. Le crime organisé est souvent très développé dans les sociétés dont la vigilance s'est relâchée et dans lesquelles l'ordre public n'est plus assuré. Les parlementaires peuvent s'attaquer à ce problème en commençant par faire naître une volonté politique et en alertant l'opinion publique aux méfaits de la criminalité transnationale. Pour que soient rédigées des lois propres à affronter le problème, il est indispensable d'obtenir des informations objectives sur les rapports entre la criminalité organisée à l'intérieur du pays et la criminalité transnationale. M. Fluri a également suggéré d'étendre les compétences des forces de police pour qu'elles puissent s'attaquer aux nombreux problèmes relevant de leur cahier des charges et a estimé que le parlement pouvait offrir son aide en la matière en assumant des fonctions de contrôle et de conseil pour des activités telles que la formation et les échanges d'informations.

Un délégué des Philippines a proposé la création de commissions de contrôle parlementaires bilatérales ou multilatérales pour aider à lutter contre la criminalité transnationale. M. Fluri a noté qu'outre la coopération multilatérale des forces de police, qui existait déjà, la création de tels commissions ou groupes de travail parlementaires pouvait apporter un appui supplémentaire dans les domaines dans lesquels les parlements avaient déjà des compétences certaines.

On a également relevé le phénomène de plus en plus répandu du « narcoterrorisme », alliance néfaste entre trafiquants de drogues et terroristes, et la nécessité pour le secteur de la sécurité de concevoir des mesures permettant de le combattre.

19. M. Thomas Quiggin, chercheur principal au Centre d'excellence pour la sécurité nationale de l'Institut de la défense et des études stratégiques de Singapour, a dit que les groupes terroristes contemporains opéraient hors des limites de leur organisation et des frontières nationales. Ils se servent de l'Internet et de sources d'information ouvertes pour recruter des combattants et en faire des extrémistes et aussi pour financer leurs opérations. L'intégration des services de renseignement et la rapidité à s'organiser contribuent pour une large part au succès des efforts antiterroristes. M. Quiggin a fait observer que la militarisation de la situation n'était pas une solution parce que le terrorisme était le recours des faibles et que, dans leur lutte, ceux-ci se servaient de moyens non conventionnels.

Un délégué indonésien a souligné que les parlements devaient s'efforcer de veiller à ce que les forces de sécurité ne s'engagent pas sur le terrain miné des exécutions extrajudiciaires dans leurs opérations contre les terroristes. La force militaire est inopérante contre le terrorisme parce qu'il

s'agit avant tout de gagner le cœur et l'esprit des terroristes et de ceux qui les protègent. Les participants ont aussi plaidé pour que soient définis les causes profondes du terrorisme, les facteurs qui incitent les gens à devenir terroristes – parmi lesquels la souffrance, l'oppression et l'injustice – et pour qu'il leur soit offert des moyens de réintégrer la société. Un autre aspect de cette approche « civile » de la sécurité consiste pour les parlements à inciter les factions radicales et modérées des mouvements religieux à entamer un dialogue public, des dialogues dits « interreligieux », afin de consolider les factions modérées et de tempérer la rigidité idéologique des radicaux.

Sur le sujet des causes profondes, M. Quiggly a ajouté que si l'on examinait les écrits d'Oussama Ben Laden et d'autres, on se rendrait compte qu'ils mettent en avant, d'abord et surtout, l'oppression et la corruption de leurs gouvernements, et ensuite « l'ennemi lointain », les gouvernements qui sont leurs alliés et qui laissent faire de tels actes. Si les superpuissances et les grandes puissances ont contribué à alimenter le terrorisme international, l'origine reste locale et c'est d'abord à elle qu'il faut s'attaquer.

M. Quiggly a expliqué avec inquiétude que le terrorisme était devenu une activité économiquement très accessible. On estime que si l'opération du 11 septembre a coûté moins d'un million de dollars, les attentats de Londres ont coûté moins de 10 000 livres sterling. Les techniques se perfectionnent et deviennent plus abordables, de sorte que les terroristes risquent de n'avoir guère de problème à l'avenir pour financer leurs opérations. Les fonds qui ont servi à financer des actes de terrorisme récents provenaient de délits mineurs commis sur place tels que vol de voitures, faux et usage de faux et vol de cartes de crédit. Tout un faisceau d'indices laisse à penser qu'il existe un réseau décentralisé de terroristes du même bord qui agissent de concert mais avec une grande liberté, peut-être sur les instructions d'un centre. Le défi devant lequel le secteur de la sécurité et les parlements sont placés est donc de taille.

M. Ferguson a souligné l'importance des échanges d'informations entre les agences nationales de renseignement pour faire face aux menaces transnationales, mais a soulevé le problème de la fiabilité et de l'exactitude des renseignements et de l'analyse à laquelle les agences les soumettent. Une méthodologie destinée à en garantir la fiabilité est nécessaire.

20. M. Amitav Acharya, Professeur et Directeur adjoint de l'Institut de la défense et des études stratégiques de Singapour, s'est inquiété de ce que l'architecture sécuritaire de l'Asie soit dépassée et ne soit plus adaptée aux besoins de sécurité les plus pressants dans la région. Les mécanismes existants ne permettent pas de s'attaquer aux menaces d'ordre transnational qui sont en train de voir le jour. Les outils classiques dont on se servait pour garantir la sécurité, tels que les alliances traditionnelles entre Etats, n'ont pas été conçus pour satisfaire aux exigences sécuritaires actuelles. Les parlementaires peuvent aider leur pays à s'adapter au nouvel environnement sécuritaire en s'investissant dans la création d'institutions régionales destinées à parer à ces dangers, en élaborant des lois d'habilitation et en alignant leur droit interne sur les instruments internationaux des droits de l'homme qui régissent la conduite des forces de sécurité.

Un délégué de Chine a proposé que la Charte des Nations Unies s'applique à la résolution de tous les conflits, autrement dit que ceux-ci soient réglés par des moyens pacifiques, que prévale une conception nouvelle de la sécurité fondée sur la confiance mutuelle, la concertation et la coopération, que les activités de développement social et économique soient coordonnées et que les questions de sécurité non classiques fassent l'objet d'un dialogue et d'une coopération.

Un autre participant a ajouté que tout nouveau dispositif de sécurité risquait de négliger un problème qui se pose dans de nombreux pays où le terrorisme prospère : celui de la « violence structurelle » du gouvernement et de l'Etat. A moins de revoir le régime, les éléments laissés pour

compte tels que les minorités religieuses et les populations autochtones notamment continueront à s'élever contre l'Etat.

21. M. Helmayoun Alizadeh, Représentant régional de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Est, a exposé le point de vue de son organisation sur la question essentielle des atteintes aux droits de l'homme qui, perpétrées pendant les opérations de sécurité, engendrent un enchaînement de représailles et de mesures de répression. S'il est vrai que les Etats ont le devoir de protéger leurs ressortissants et les autres contre les attentats terroristes et de traduire les coupables en justice – responsabilité qui incombe au premier chef à la police, aux services de sécurité et à l'armée – les forces de sécurité ne devraient pas commettre de violations des droits de l'homme, par crainte d'attiser la haine et de rallier de nouvelles sympathies aux terroristes. Ces violations peuvent se produire lors de l'arrestation d'individus soupçonnés d'être venus en aide à des terroristes, de l'interrogatoire de détenus et de manifestations. Les droits de l'homme doivent être respectés, y compris ceux de ces personnes, à la fois par principe et pour que les forces de sécurité gardent le respect et la confiance de la population, ce qui ne peut que leur faciliter le travail.

Les cadres de la police, de la sécurité et de l'armée doivent avoir connaissance de la façon dont sont abordés les droits de l'homme dans leurs rangs avant d'entreprendre des activités d'éducation et de perfectionnement. En outre, des mécanismes de surveillance habilités à donner suite aux cas signalés de violations des droits de l'homme devraient être mis en place dans les ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité.

Le HCR a joué un rôle important dans la réforme du secteur de la sécurité en enseignant les droits de l'homme aux personnels de la police, des forces de sécurité et de l'armée. Le système des Nations Unies a, pour former les forces de sécurité, une infrastructure qui est en place et à la disposition des Etats et d'autres acteurs de la sécurité, y compris les parlementaires. La formation dispensée à ces derniers pourrait porter sur la conformité des lois démocratiques aux principes internationaux des droits de l'homme et sur celle des instruments juridiques nationaux aux procédures instituées pour la protection des droits de l'homme. Quant aux forces de sécurité, on pourra développer leurs capacités par divers moyens, notamment en leur fournissant des informations sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui touchent au travail de la police, des personnels de sécurité et de l'armée, en leur inculquant le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme fondamentaux et en renforçant leur foi dans ces principes.

22. M. Surin Pitsuawan, ancien parlementaire et ancien ministre des affaires étrangères de Thaïlande, a dit que l'environnement mondial actuel appelait un changement du rôle des forces de sécurité et de la nature du contrôle parlementaire. La mondialisation, avec l'accélération des interactions, de la communication et des transports qu'elle entraîne à l'échelon international, a donné naissance à un monde plus interconnecté et interdépendant. Les menaces sécuritaires, quelle que soit leur origine, sont désormais monnaie courante, comme le montre la récente pandémie de SRAS. Dans un monde en voie d'intégration et, plus encore, de démocratisation, le conflit qui a lieu en un point du globe a des répercussions partout. De plus, les forces de sécurité et les parlements doivent travailler dans un contexte dans lequel le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine s'impose de plus en plus comme une valeur et un impératif universels, fondateurs d'une conception nouvelle de la sécurité humaine. Les parlements se sont donc vu confier la tâche non seulement de contrôler le budget du secteur de la sécurité, mais aussi de veiller à ce que ces nouvelles valeurs soient intégrées dans la mentalité et les opérations du secteur de la sécurité, afin que celui-ci soit en accord avec un monde où la tendance est au renforcement et à la protection de la sécurité humaine et non plus seulement à la sécurité de l'Etat.

Les parlements, en tant que représentants civils du peuple, peuvent aider à changer la mentalité, le système des valeurs et l'attitude des forces de sécurité, et veiller à ce qu'elles observent le principe de la protection des droits de l'homme et de la dignité dans leurs opérations, ce qui devrait contribuer à les rendre plus efficaces à long terme. Ils peuvent exercer un contrôle et s'assurer que ces sujets figurent au programme d'étude des écoles de police et des instituts de formation des forces armées et que ce personnel connaît le droit international humanitaire, ainsi que les instruments et les régimes qui s'y rapportent et qui sont en train de prendre une dimension universelle.

M. Surin a dit également que dans le domaine du conflit, les tendances planétaires actuelles allaient dans le sens de guerres se déroulant à l'intérieur d'un Etat plutôt qu'entre des Etats différents. En raison de l'interdépendance du monde et du respect croissant pour des valeurs civiles partagées à l'échelon mondial, nombreuses sont les nations qui s'engagent depuis peu dans des situations de conflit à l'extérieur de leurs frontières, participant par exemple à des opérations de maintien de la paix, qui visent non seulement à rétablir la paix, mais aussi à protéger les droits de l'homme et d'autres valeurs civiles. Le but est de s'acquitter d'un devoir civique en membre responsable de la communauté internationale. Ainsi, la formation décrite plus haut permettra aux forces de sécurité de remplir leurs missions à l'étranger dans le respect des normes et de la réglementation internationales en matière de droits de l'homme et des autres valeurs civiles.

23. Les participants ont débattu concrètement des initiatives que la communauté parlementaire internationale pouvait prendre pour accroître les capacités du secteur de la sécurité, du parlement et d'autres acteurs de la société pour qu'ils puissent exercer pleinement leurs fonctions tout en répondant aux nouveaux impératifs mondiaux. Un consensus s'est dégagé sur l'idée de M. Wiboon Shamshuen de créer dans divers pays de la région, et peut-être aussi au niveau régional et mondial, un centre d'étude sur la sécurité et la paix qui offre des programmes de recherche, d'éducation et de formation à des acteurs clés. Il a suggéré que les thèmes de recherche et les programmes d'étude du centre soient définis conjointement par les pays membres de son réseau. Des activités seraient menées pour défendre le concept de sécurité humaine. L'éducation, par exemple, pourrait porter sur la construction de la démocratie, les droits de l'homme et viser à inculquer des valeurs fondamentales comme l'amour des êtres humains, le service désintéressé, et le dialogue interreligieux. Les sujets de recherche et de séminaire pourraient être choisis parmi les nombreuses menaces à la sécurité, actuelles et futures, qui ont été évoquées pendant le séminaire, et porter sur les causes profondes qui ne se limitent pas à celles qui sont généralement reconnues dans le paradigme traditionnel de la sécurité nationale.

Un délégué du Népal a suggéré que, les opérations de sécurité exécutées dans bien des situations de conflit ayant fait de nombreuses victimes innocentes parmi les civils, il serait utile d'accumuler des connaissances sur les erreurs commises dans le passé par les forces de sécurité et de les analyser afin de pouvoir réformer leur conduite à l'avenir. Un autre délégué du Népal a estimé nécessaire d'approfondir le débat sur la manière dont les parlements peuvent résoudre le problème de l'éducation des forces de sécurité aux droits de l'homme. Il est assez facile pour le parlement d'un pays démocratique d'aider à développer ce type de formation mais c'est très difficile dans un régime autoritaire. Cette question du mal fait à des civils innocents, en particulier à des femmes et à des enfants, a été un sujet de préoccupation souvent exprimé par les participants au séminaire.

Un délégué du Pakistan a estimé qu'un moyen d'affronter les menaces à la sécurité était d'élargir la réforme en y ajoutant un volet constitutionnel, à l'égard duquel le Parlement devait jouer un rôle de premier plan. Autrement dit, il s'agit d'approfondir les facteurs qui contribuent à l'insécurité et

de les éliminer. On peut y parvenir en incluant dans la Constitution des dispositions garantissant certains droits fondamentaux pour la résolution des problèmes de sécurité. Ces droits consacrés par la Constitution formeraient alors la base d'une politique de la sécurité humaine sanctionnée par l'Etat. Parmi les droits garantis dans la Constitution devraient figurer le droit à l'éducation, à la santé, à l'emploi, au logement et à l'habillement. Cette démarche se justifie par le fait que lorsque ces droits ne sont pas réalisés, les pauvres et les analphabètes sont une proie facile pour les terroristes qui cherchent à recruter.

24. A propos du nouvel environnement de la sécurité, un délégué d'Indonésie a relevé deux types de violations des droits de l'homme : celles qui sont commises par l'Etat contre le peuple ou des communautés, et celles qui sont commises par des communautés entre elles. La réforme de la sécurité doit tenir compte de ces deux situations; il importe de diffuser une sorte de code social pour la protection des groupes, en particulier des minorités, pour le cas où le secteur de la sécurité ne se réformerait pas.

Un participant a réitéré l'idée qu'il fallait éduquer non seulement le personnel de sécurité et les parlementaires mais aussi les citoyens en général si l'on voulait que les nations puissent affronter les menaces exceptionnelles comme les dangers traditionnels et que la société participe à un contrôle efficace. Le délégué cambodgien a expliqué que, dans son pays, marqué par une terrible expérience, l'enseignement des droits de l'homme était intégré au programme des écoles primaires et secondaires. M. Surin a jugé impératif de former des juristes spécialisés dans les droits de l'homme. Il est tout aussi impératif de développer pleinement, par l'éducation, le potentiel – intellectuel et moral – des jeunes afin qu'ils puissent à l'avenir défendre leur propre sécurité. C'est dans cet esprit que les participants ont souscrit à l'idée que la réforme du secteur de la sécurité devait déboucher sur une réforme de la société qui la rende forte et capable à long terme de venir à bout de situations que la réforme du secteur de la sécurité était impuissante à régler.